



Formation continue métiers du soin et de la rééducation

54 rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
Enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091
N°URSSAF 527 252751987

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Présentation

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme de formation HABILIS Développement, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091, dont le siège est situé au 54 rue de la Baugerie – 44230 Saint Sébastien sur Loire (ci-après « l'Organisme de Formation » ou « HABILIS ») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue de formations et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques.

Le participant à toute formation est désigné « Participant ». Il s'agit soit du Client, soit d'un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.

II. Conditions d'inscription

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible (8 à 10 jours avant le J1 de la session – CF ; information déposée sur la page formation du site internet)

Elles se font uniquement via le site internet d'HABILIS. Elles doivent être accompagnées :

- Dans le cas d'un financement par l'ANDPC, de l'inscription via le compte DPC du participant (www.mondpc.fr) et d'un chèque pour le(s) déjeuner(s) (Cf ; montant indiqué sur la page formation du site internet).
- Dans le cas d'une prise en charge par le FIF-PL, d'un chèque du montant des frais pédagogiques et des frais de déjeuner(s) (Cf ; montant indiqué sur la page formation du site internet).

L'inscription du participant sera confirmée par HABILIS par mail après réception du bulletin d'inscription et du chèque.

Attention, l'accusé réception de l'inscription ne garantit pas la réalisation de la session. Le participant ne doit pas engager de frais non remboursables (déplacement par exemple) avant d'avoir reçu la confirmation de la réalisation de la session (convention et convocation). HABILIS s'engage à envoyer ces documents à minima 3 semaines avant la date de la session.

III. Paiement et prise en charge

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

La formation peut être prise en charge par l'ANDPC sous réserve de validation de la formation par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant la formation (HABILIS Développement) et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC. Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, le participant devra régler la différence à l'organisme de formation.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables pour une même formation. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème. Le participant devra régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursé par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1^{er} jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme de formation ou une action DPC, le participant devra se rapprocher de son employeur et du service formation qui procédera à son inscription. La formation est financée par l'employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel il cotise (Opérateur de compétences).

IV. Frais de déjeuners

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires. Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. Le participant devra donc régler les frais de déjeuner à HABILIS (Cf ; montant indiqué sur la page formation du site internet). En cas de financement par l'ANDPC, c'est la convention de formation qui fait office de facture pour les déjeuners. En cas de prise en charge par le FIF-PL ou de financement personnel ou employeur, les frais de déjeuners seront précisés sur la facture.

Remarque : Les boissons ne sont pas prévues ni prises en charges lors de ces déjeuners.

V. Documents légaux

A la confirmation de la formation, nous adressons au participant une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé dès réception), une convocation, le livret d'accueil précisant le plan d'accès et des hébergements à proximité.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC (à conserver), une attestation de formation et la facture.

VI. Engagement du participant

En s'inscrivant à une formation, le participant s'engage à être présent sur toute la durée de la formation. Il s'engage à participer à toutes les activités pédagogiques en ligne ou en présentiel (questionnaires pré et post formation) ainsi qu'à participer à toutes les évaluations qui font entièrement partie du processus de formation. En cas d'absence sur une partie d'une formation ou de non-réponse aux questionnaires, la formation pourrait ne pas être prise en charge. Le participant s'engage ainsi à régler la totalité de la formation en cas de non prise en charge pour manquement de ses engagements.

VII. Annulation du fait du client

Toute annulation ou désistement doit être adressée par mail à HABILIS le plus tôt possible :

contact@habilisdeveloppement.fr avec le motif du désistement (certificat médical obligatoire pour maladie), les nom-prénom du stagiaire, le titre, dates et lieu de la formation. Une annulation n'est effective que quand elle a été confirmée par mail par HABILIS.

- En cas d'annulation moins de 3 semaines (21 jours) avant le J1, Habilis se réserve le droit de conserver 50% du montant de la formation.
- En cas d'annulation en cours de formation longue, Habilis se réserve le droit de conserver 50% du montant des sessions annulées par le participant
- En cas de non présentation ou abandon en cours de stage par le participant, Habilis se réserve le droit de facturer la totalité de la formation

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis et le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le participant au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le participant doit être présent sur toute la durée de la formation.

VIII. Annulation ou modification du fait d'Habilis

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 15 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique. Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

HABILIS se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

IX. Supports pédagogiques et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont remis aux participants sous format PDF, parfois protégés par des mots de passes selon les exigences des concepteurs/formateurs. Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

X. Gestion des données personnelles

Les données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription ou le formulaire d'inscription en ligne sont stockés dans la base de données d'HABILIS Développement.

En s'inscrivant à une formation, le participant accepte de recevoir les informations pour la formation à laquelle il est inscrit ainsi que les emailings d'HABILIS Développement. Le participant peut, sur simple demande, rectifier ou supprimer ces données ou encore s'opposer à l'envoi d'emails promotionnels (nous envoyons maximum deux mails par mois).

XI. Droit à l'image

Lors de la formation, des photos pourront être prises pour les partager sur les réseaux sociaux ou le site internet d'HABILIS Développement. Si le participant ne souhaite pas apparaître sur les photos, il peut nous le préciser en amont ou en début de formation.

XII. Droit applicable – attribution de compétence

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et HABILIS Développement à l'occasion de l'exécution de la convention, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Nantes.

XIII. Règles applicables

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription dans le livret d'accueil et disponible sur habilisdeveloppement.fr.

Mise à jour : 25/11/2025

CONTACT

Samuel CASSERON
Responsable développement formations
02 51 79 09 84
Responsable.formation@habilisdeveloppement.fr